

Une Association de Parents (AP) rassemble des parents dont les enfants fréquentent la même école.

Ses rôles sont multiples :

- ▶ défendre les intérêts de tous les élèves ; améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous à l'école ;
- ▶ susciter la participation de tous les parents à la vie de l'école et à la scolarité de leur(s) enfant(s) ;
- ▶ recueillir le point de vue des parents de l'école ;
- ▶ émettre des avis et des propositions ;
- ▶ créer des relations positives entre tous les partenaires de l'école afin de construire une véritable communauté éducative ;
- ▶ permettre une meilleure représentation des parents auprès de la direction, du Conseil de participation de l'école et, dans le cas d'une affiliation, à son organe représentatif.

### Plus d'informations sur les Associations de Parents ?

- ▶ Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) : [www.fapeo.be](http://www.fapeo.be)
- ▶ Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC) : [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be)

### Plus d'infos sur la participation parentale à l'école ? Consultez les guides pratiques :

- ▶ « Guide pratique Parents-Ecole : comment mieux connaître l'école et s'y impliquer ? », septembre 2014, disponible en ligne : [www.enseignement.be/ecoleetparents](http://www.enseignement.be/ecoleetparents)
- ▶ « Participer à l'école, Mode d'emploi », janvier 2014, disponible en ligne : [www.ufapec.be/association-de-parents/copa/](http://www.ufapec.be/association-de-parents/copa/) ou [www.fapeo.be/participer-lecole-mode-demploi/](http://www.fapeo.be/participer-lecole-mode-demploi/)

# Qui pouvez-vous contacter ?

- ▶ L'enseignant-e titulaire
- ▶ L'éducatrice
- ▶ La Direction
- ▶ Le centre PMS de l'établissement\*
- ▶ L'Association de Parents\*
- ▶ La Médiation scolaire\*
- ▶ L'association d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) proche de chez vous

\*Pour connaître les coordonnées de ces services, contactez le numéro vert Ecole et Parents :

Numéro vert :

 **Ecole et Parents**  
**0800/95 580**  
*numéro gratuit d'information*

du lundi au vendredi de 9H à 13H



# Harcèlement à l'école, que faire ?



Votre enfant est victime de harcèlement à l'école : comment pouvez-vous l'aider ?

## Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement entre élèves peut prendre des formes diverses :

- ▶ verbales : insultes, moqueries, rumeurs,...
- ▶ corporelles : pousser, pincer, contraindre à certaines actions,...
- ▶ matérielles : vols, cacher des objets, racket,...
- ▶ relationnelles : rejet, exclusion (quand un élève arrive, tout le monde s'en va),...
- ▶ électroniques : cyber harcèlement via les sms ou les réseaux sociaux (par ex. poster sans l'accord de la personne des textes à caractère humiliant, des photos,...).

**Le harcèlement se différencie des autres faits de violence par les trois caractéristiques suivantes :**

- ▶ **l'intention de nuire** : l'agresseur a l'intention délibérée de nuire même si la plupart du temps il prétextera qu'il s'agit simplement d'un jeu ;
- ▶ **la répétition** : il s'agit d'une agression qui perdure à long terme, à caractère répétitif ;
- ▶ **la disproportion des forces** : il a lieu dans le cadre d'une relation dominant/dominé, la victime ayant des difficultés à se défendre.

La plupart des actes du harcèlement se commettent en présence de trois parties :

- ▶ un ou des « harceleurs » ;
- ▶ une ou des victimes ;
- ▶ les témoins.

Les témoins encouragent le harceleur par leurs rires, leur simple présence ou leur passivité.

Le phénomène de harcèlement touche autant les élèves du fondamental que ceux du secondaire.

## Comment le détecter ?

**Détecter une situation de harcèlement auprès de son enfant n'est pas facile** : cette forme de violence est invisible et souvent perçue par les adultes comme de simples conflits ou taquineries entre enfants ou adolescents.

Souvent, l'enfant ou l'adolescent n'ose pas en parler à ses parents pour diverses raisons : crainte d'aggraver la situation, risque d'inquiéter ses parents, culpabilité (il pense que c'est de sa faute),...

**Les signes qui peuvent vous alerter sont variables : troubles du sommeil, irritabilité, repli sur soi, anxiété, colère, déprime,... mais aussi les troubles liés à l'anxiété et/ou au stress** (tels que les maux de ventre ou de l'eczéma).

Les équipes éducatives peuvent, quant à elles, constater une diminution des résultats scolaires, un absentéisme, des troubles du comportement (comme les crises de colère), une attitude provocante ou, à l'inverse, un repli sur soi.

**La méconnaissance du phénomène de harcèlement**, associée au silence des victimes, peut retarder la prise de conscience de l'entourage.



Pour plus d'informations sur le harcèlement entre élèves, consultez la plate-forme : [www.enseignement.be/harcelement](http://www.enseignement.be/harcelement)

## Votre enfant subit des violences verbales, physiques et/ou morales ?

**Agir pour le bien-être de son enfant :**

En tant que parent, il n'est pas facile d'intervenir à propos des conflits que votre enfant vit à l'école. C'est avant tout le travail de la direction, des enseignants et des éducateurs. Votre rôle est de mettre ces personnes au courant des difficultés éprouvées par votre enfant. N'hésitez pas à attirer leur attention dès l'apparition des premiers signaux. **Le harcèlement à l'école est un phénomène réel que les adultes peuvent aider à éradiquer.**

Dans un second temps, si le problème ne peut être résolu avec eux, demandez-leur de faire appel à des services spécialisés comme, le CPMS ou la Médiation scolaire (enseignement secondaire). En tant que parent, vous pouvez vous-même faire appel au CPMS de l'école afin qu'une action soit mise en place. Quand la situation de brimades a un impact sur un groupe, quand cela devient un problème collectif, **l'Association de Parents** peut interpeller l'équipe éducative. Son rôle est de servir de lien entre l'école et les parents.

**Agir collégalement, pour le bien-être de tous :**

L'école peut mettre en place des dispositifs de prévention de la violence scolaire qui ont fait leur preuve ; parmi ceux-ci, la **formation à la médiation par les pairs**, l'installation de **lieux d'écoute**, les **jeux coopératifs**,...

En tant que partenaire, vous pouvez suggérer des projets via **l'Association de Parents** (organisation de débats, recherche d'intervenants,...), le **Conseil de participation** (actions de prévention) ou tout simplement en abordant le sujet avec la Direction ou les enseignants.

